

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION

11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, et les dix-huit mais à dix-huit heures et trente minutes,

DATE D'AFFICHAGE

11 mai 2026

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT (Président), Claudine CHEMIERE, Sylvie DENIZOT, Christèl GOND, Yannick MATIN, Corinne SIONÉ représentant la Commune.

Mmes Anne-Marie BRISSET, Anne de BRIE, Carole JANSEN, Sylvie MOREAU, Mr Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absent :

Absents avec pouvoir : Lisa HARDOROCK pouvoir à Gilles BENOIT
Jean-Yves BLOINO pouvoir à Claudine CHEMIERE

Objet de la délibération : Installation du conseil d'administration du CCAS

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions du Code de l'article L.123-6 de l'action sociale et des familles, le Maire est de droit le président du conseil d'administration du CCAS (Centre communal d'action social), le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS par délibération en date du 05 mai 2026.

Le Président rappelle également la composition du conseil d'administration :

- le Maire, Président de droit ;
- 6 membres élus par le conseil municipal ;
- 6 membres nommés par arrêté du Maire.

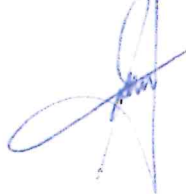
Le Président déclare installé le conseil d'administration du CCAS de Saint-Eloy-de-Gy.

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

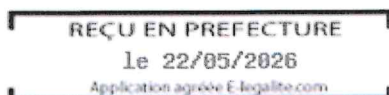


Fait à Saint-Eloy-de-Gy, le 21 mai 2026

Le Président,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 22-05-2026
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 22-05-2026
CCAS180526_1



99_DE-018-211802061-20260518-CCAS180526_

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION 11 mai 2026 L'an deux mil vingt-six, et les dix-huit mais à dix-huit heures et trente minutes,
DATE D’AFFICHAGE 11 mai 2026 Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

**NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 13
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 13**

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Sylvie DENIZOT, Christèl GOND, Yannick MATIN, Corinne SIONÉ représentant la Commune.

Mmes Anne-Marie BRISSET, Anne de BRIE, Carole JANSEN, Sylvie MOREAU, Mr Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absent :

Absents avec pouvoir : Lisa HARDOROCK pouvoir à Gilles BENOIT
Jean-Yves BLOINO pouvoir à Claudine CHEMIERE

Objet de la délibération : Election du Vice-Président du CCAS

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que Madame Claudine CHEMIERE, adjointe chargée des affaires sociales s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS,

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président.

Après en avoir délibéré, Madame Claudine CHEMIERE est proclamée Vice-Présidente du CCAS à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

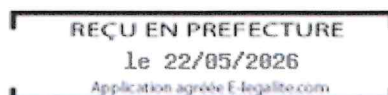


Fait à Saint Eloy de Gy, le 21 mai 2026

Le Président,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 22-05-2026
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 22-05-2026
CCAS180526_2



99_DE-018-211802061-20260518-CCAS180526_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt-six, et les dix-huit mais à dix-huit heures et trente minutes,
11 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :
11 mai 2026 Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT (Président), Claudine CHEMIERE, Sylvie DENIZOT, Christèl GOND, Yannick MATIN, Corinne SIONÉ représentant la Commune.

Mmes Anne-Marie BRISSET, Anne de BRIE, Carole JANSEN, Sylvie MOREAU, Mr Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absent :

Absents avec pouvoir : Lisa HARDOROCK pouvoir à Gilles BENOIT
Jean-Yves BLOINO pouvoir à Claudine CHEMIERE

Objet de la délibération : **Délégation de pouvoirs à la Vice-Présidente**

Vu les articles R.123-21, R.123-22, R.123-23 du Code de l’action sociale et des familles autorisant le conseil d’administration à donner délégation de pouvoirs à son vice-président pour :

Considérant la nécessité de garantir la continuité de la gestion du CCAS

- attribution des aides d’urgence ;
- signature des actes administratifs courants ;
- préparation et exécution budgétaire ;
- acceptation à titre conservatoire des dons et legs faits au CCAS

Le conseil d’administration, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

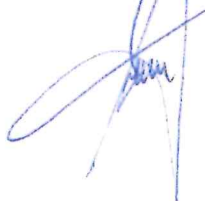
De donner pouvoir à sa Vice-Présidente en cas d’absence ou d’empêchement du Président.

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

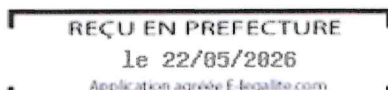


Fait à Saint Eloy de Gy, le 21 mai 2026

Le Président
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 22-05-2026
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 22-05-2026
CCAS180526_3



99_DE-018-211802061-20260518-CCAS180526_3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION 11 mai 2026 L'an deux mil vingt-six, et les dix-huit mais à dix-huit heures et trente minutes,
DATE D’AFFICHAGE 11 mai 2026 Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 13

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Sylvie DENIZOT, Christèl GOND, Yannick MATIN, Corinne SIONÉ représentant la Commune.

Mmes Anne-Marie BRISSET, Anne de BRIE, Carole JANSEN, Sylvie MOREAU, Mr Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absent :
Absents avec pouvoir : Lisa HARDOROCK pouvoir à Gilles BENOIT
Jean-Yves BLOINO pouvoir à Claudine CHEMIERE

Objet de la délibération : **Demande aide financière**

Le département, sollicite le CCAS de la Commune, pour aider financièrement une habitante qui doit régler sa facture d’électricité.

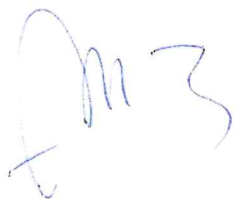
Au regard du budget actuel et pour éviter toute précarisation il est demandé :

- Un aide du CCAS de Saint Eloy de Gy pour la prise en charge de 150,00 €

Après en avoir délibéré, les membres, acceptent à l’unanimité :

La prise en charge par le CCAS de la facture d’électricité pour un montant de 150,00 €

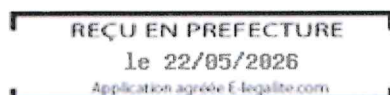
Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET



Fait à Saint Eloy de Gy, le 21 mai 2026
Le Président
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 22-05-2026
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 22-05-2026
CCAS180526_4



99_DE-016-211802061-20260518-CCAS180526_